

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

AMENDEMENT

N ° AS343

présenté par

Mme Gruet, M. Kamardine, M. Seitlinger, M. Le Fur, M. Viry, M. Boucard, M. Dubois,
M. Descoeur, Mme Anthoine, M. Schellenberger et M. Cinieri

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.